

*République Française – Département de l'Isère*  
**Commune de Saint Etienne de Crossey**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2018**

Le 04 décembre 2018 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2018

**Présents** Mmes COATTRENEC, DALLES, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

**Pouvoir**

**Absents** : Mme MULLER, SCOLARI

Une modification du compte rendu de la séance du 06 novembre 2018 est demandée par Madame MARRANT dans le chapitre : questions diverses, urbanisme, il s'agit du «renforcement» et non de «l'extension faite par la commune».

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Madame Odile MALL, adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur Le maire informe le Conseil que le nouveau Conseil municipal de

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

**Décision 75/2018** : Contrats conte musical - Centenaire de la Première Guerre Mondiale

**Décision 76/2018** : Convention assistance, conseil et suivi des assurances

**Décision 77/2018** : Contrat d'engagement animation musicale repas des aînés du 25 janvier 2019

**Décision 78/2018** : Offre de vente de gaz naturel - Formule prix fixe - Local associatif

**Décision 79/2018** : Contrat de cession du spectacle "Le Grenier à Pépé"

**Décision 80/2018** : Renonciation droit de préemption urbain - Vte Les P'tits Mall/CEZARD Odile

**Décision 81/2018** : Renonciation droit de préemption urbain - Vte SANNNET/TROUSSIER-HAOND

**Décision 82/2018** : Renonciation droit de préemption urbain - Vte IDELON/BRULEBOIS-CHASSAGNON

**Décision 83/2018** : Renonciation droit de préemption urbain - Vte GALLOUX/GRESSE-BERTRAND

**Délibération N° 103/2018 :****CONVENTION D'ADHESION AUX SOLUTIONS LIBRES METIERS**

Monsieur le Maire rappelle que la réforme du droit de la commande publique fixe l'obligation de dématérialiser l'ensemble de la procédure de passation des marchés publics de plus de 25 000,00 € HT à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune bénéficie de l'offre du Centre de Gestion de l'Isère pour la transmission des actes au contrôle de légalité et pour l'utilisation d'un parapheur électronique pour les flux financiers.

Dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités en matière de gestion locale, le Centre de Gestion souhaite poursuivre son accompagnement aux collectivités affiliées et non affiliées, dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation des marchés publics.

L'offre de services du Centre de Gestion 38 est complétée par la mutualisation d'un profil acheteur et d'un service de Tiers Archivage. Ces prestations de dématérialisation seront intégrées via la cotisation additionnelle.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Accepte la signature des deux exemplaires de la convention d'adhésion aux solutions libres métiers,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

**Délibération N° 104/2018 :****REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2019**

Monsieur le Maire

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Ainsi, les emplacements occupés par un commerçant pour son activité font l'objet d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public.

Vu la délibération N° 28/2017, votée le 13 mars 2017, instaurant une redevance d'occupation du domaine public pour deux commerces situés sur la commune, la Fleuriste POPPY FLEURS, et la boulangerie PAUL'CILE au tarif de 12 € le m<sup>2</sup> pour l'année 2017,

Expose qu'il convient de fixer le tarif pour l'année 2019 pour tous les commerçants occupant le domaine public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

De ne pas augmenter la redevance d'occupation du Domaine public pour l'année 2018 en la laissant à 12 €.

**- ADOPTÉ :** à l'unanimité

**Délibération N° 105/2018**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
ASSOCIATION SPORTIVE CROSSEY FOOTBALL**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

EXPOSE que la commune souhaite allouer une subvention exceptionnelle au club de foot communal pour l'aider au remplacement d'un évier avec robinetterie.

Les fournitures seront achetées et posées par le club de football.

PROPOSE au vote de l'assemblée d'allouer une subvention de 400 euros.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal :

- Accepte à l'unanimité, d'allouer une subvention de 400 euros à l'Association Sportive. Crossey Football
- Inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2018 cette somme.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

**Délibération N° 106/2017**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 A L'ASSOCIATION  
« CRECHE LES ZEBULONS »**

Vu la demande du bureau de la Crèche « Les Zébulons », sollicitant un versement anticipé d'une partie de la subvention qui lui sera allouée par la municipalité pour la gestion 2019.

**PROPOSITION :**

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée un versement anticipé de 16 000€ correspondant à une partie de la subvention qui sera allouée pour ce même exercice 2019 à l'association « crèche les zébulons ».

Ce versement anticipé permettrait à l'association d'éviter un problème de trésorerie lors du paiement des charges salariales de janvier 2019.

Monsieur le Maire, demande au Conseil municipal de l'autoriser à liquider et mandater cette avance en attendant de voter le montant définitif de la subvention qui sera allouée à la crèche courant mars 2019.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

**Décide,**

D'allouer une avance de 16 000 € avant le vote du budget primitif 2019 sur la subvention qui sera allouée en 2019 à l'association « crèche les zébulons ».

<b>Délibération N° 107/2017</b>
---------------------------------

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
DE LOCAUX COMMUNAUX  
ASSOCIATION BOULISTE CROSSEY ROSSIGNOL**

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition depuis plusieurs années à titre gracieux des locaux au profit de l'association Bouliste Crossey Rossignol.

La convention arrivant à son terme dans les prochains jours, il est nécessaire de la renouveler afin de rappeler par écrit les modalités d'utilisation des locaux ainsi que les obligations de chacune des parties.

La convention sera conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de sa signature.

Les équipements mis gracieusement à disposition de l'Association Bouliste Crossey Rossignol sont :

- 1 local,
- 16 terrains de boules attenants.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux exemplaires de la convention ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

<b>Délibération N° 108/2017</b>
---------------------------------

**VIREMENT DE CREDIT N°11/2018**

**Article 6574« Subvention de fonctionnement aux associations »**

Il convient d'augmenter de 400 euros, cet article en raison de l'allocation à l'association « FOOTBALL CROSSEY » d'une subvention de 400 Euros, pour l'aider au financement du remplacement d'un évier avec robinetterie.

**Article 739223« Prélèvement pour reversement de fiscalité, Dotation de solidarité communautaire»**

Monsieur le Percepteur de Voiron, nous informe que le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communale demandée par la CAPV à la commune de Saint Etienne de Crossey s'élève à 8 337 Euros pour l'année 2018. L'enveloppe budgétaire votée en mars 2018 est de 4 000 euros.

Il convient donc d'augmenter cette enveloppe de 4337 euros, afin de pouvoir émettre le mandat.

Ramenant ainsi le montant des **dépenses imprévues de la section de Fonctionnement de 16 566 euros à 11 819 euros.**

**PROPOSE** : Que les crédits inscrits au budget primitif 2018 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
6574	« subvention de fonctionnement aux associations		400,00
739223	Prélèvement pour reversement de fiscalité, Dotation de solidarité communautaire		4 337,00
022	Dépenses imprévues	- 4 737,00	
<b>Total section</b>		<b>- 4 737,00</b>	<b>4 737,00</b>

**Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal** accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

**Délibération N° 109/2017**

**VIREMENT DE CREDIT N°12 de 2018**

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée qu'il convient de prévoir les crédits pour les subventions d'investissement notifiées après le vote du budget Primitif 2018.

Il s'agit :

- **DETR 2018 Giratoire de Chartreuse notification reçue le 26 juillet 2018 pour 24 542 euros**
- **DEPARTEMENT amendes de police, Cheminement piéton RD 49 St Aupre, notification reçue le 29 juin 2018 pour 40 000 Euros**

**Ces recettes complémentaires, permette de diminuer le volume d'emprunt inscrit au BP 2018 de 64 542 euros.**

**PROPOSE** : Que les crédits inscrits au budget primitif 2018 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
1323-30	Subvention département		40 000,00
1321-30	Subvention de l'Etat		24 542,00
16411	Emprunts		-64 542,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0 ,00</b>
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>	

**Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal** accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

**Délibération N° 110/2017**

**VIREMENT DE CREDIT N°13 de 2018**

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée qu'il convient de prévoir les crédits nécessaire à un nouveau poste opérateur téléphonique de l'accueil de la mairie, afin de restituer le poste provisoire prêté par la société FOLIATEAM.

Un devis à cet effet a été réceptionné en mairie pour 315,60 euros.

Il est proposé de prendre sur le compte des dépenses imprévues de la section d'investissement, à hauteur de 320 Euros.

Ce virement de crédit ramène le poste des dépenses imprévues de 9 818,08 Euros à 9 498,08 Euros

**PROPOSE** : Que les crédits inscrits au budget primitif 2018 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>2183 -36</b>	Matériel de bureau		320,00
<b>020</b>	Dépenses imprévues	- 320,00	
<b>Total section</b>		<b>- 320,00</b>	<b>320,00</b>

**Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal** accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

## QUESTIONS DIVERSES

### POINT COMMISSIONS :

#### Finances et sports:

Monsieur Trouilloud donne le planning des réunions pour la préparation et le vote du budget :

Réunion de travail sur le fonctionnement le 29 janvier

Réunion du conseil pour le vote du compte administratif le 12 février

Réunion de travail sur l'investissement le 5 mars

Réunion du conseil pour le vote du budget le 19 mars.

Le city stade est bientôt terminé l'ouverture est prévue pour le 15 décembre.

Prochaine commission le 18 décembre

#### Urbanisme :

Madame Marrant signale que les risques de ruissellement seront pris en compte par la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) Un courrier sera fait au Pays voironnais pour la prise en compte des risques de ruissellement sur la commune de Saint Etienne de Crossey.

Une réunion aura lieu le 12 décembre pour le démarrage des travaux du NRO (Nœud de Raccordement de la fibre Optique)

Le service instructeur a traité 29 dossiers sur la commune.

Les élus vont rencontrer un promoteur intéressé par l'OAP Rossignol.

Les installations par Buxia, de panneaux solaires sur les toitures communales seront inaugurées le 5 janvier 2019.

Prochaine commission le 17 décembre

#### Travaux :

Des devis ont été reçus pour la réparation du chauffage du 1<sup>er</sup> étage de la mairie. Les travaux d'agrandissement de la crèche sont en cours. Les travaux de création d'une porte se feront le 26 décembre lors de la fermeture de la crèche. La passerelle pour le cheminement piéton aux vachonnes sera posée la semaine prochaine.

Une réunion a eu lieu pour les travaux de la rue de la mairie. L'entreprise Colas serait prête à démarrer les travaux dès le mois de février 2019. La rue de la Mairie risque d'être fermée pendant un mois.

Quelques modifications ont dû être faites sur le projet de rénovation de la M.P.T. suite aux remarques de la commission d'accessibilité. Une réunion aura lieu prochainement avec l'architecte pour décider des derniers détails avant le lancement de l'appel d'offre.

Prochaine commission : le 18 décembre

#### Vie du village

Le concert de Noël au cours duquel se produiront les musiciens de la MPT et l'orchestre du conservatoire de Voiron aura lieu le 15 décembre à 20 h. La saison culturelle se poursuivra avec les musiciens du Louvre qui interviendront également dans les écoles.

La collecte de fond sur la plateforme Collecticity pour le livre du village est terminée elle a rapporté la somme de 2 164 euros dont 1 000 donnés par Rossignol.

Le 8 décembre AEJ et la municipalité organise une soirée à la rencontre des personnes habitant depuis longtemps dans le village.

Une cinquantaine de personnes ont assisté à l'inauguration des illuminations. Madame Montéremal remercie les enfants et les agents du périscolaires qui ont fait les décorations, installées dans le village.

Prochaine commission : 18 décembre

#### Enfance jeunesse et action sociale

La commission festivité élargie à tous les élus se réunira le 12 décembre pour mettre en sac les produits des fournisseurs locaux et procéder à la répartition des « colis » à distribuer.

La soirée jeux d'AEJ dont le thème était le casino a connu un grand succès.

Des élus ont pris leur repas au restaurant scolaire. Ils ont pu se rendre compte de l'efficacité des travaux d'acoustique effectués dans ce local.

Suite au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé par les trois communes du bassin de vie, la CAF a versé la subvention demandée. Madame Peylin remercie chaleureusement Madame Chaux Sarrazin, ancienne directrice de la crèche, qui s'est investie dans ce dossier et a permis l'attribution de cette subvention.

Commissions festivité 12 décembre.

Monsieur Roudet fait le compte rendu de la commission environnement du Pays voironnais et relate notamment le point fait sur les bioseaux et les sacs biodégradables.

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 22 h 15

\*\*\*\*\*

<p><b>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE MARDI 15 JANVIER 2019 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

***Affiché le 11 décembre 2018***